

		<b>Commission scolaire English-Montréal</b> <b>English Montreal School Board</b>
<b>POLITIQUE :</b>	<b>DIVULGATION D'INFORMATIONS NOMINATIVES CONCERNANT DES ÉLÈVES EN CAS DE SITUATIONS D'URGENCE ET DANGEREUSES (LOI 65)</b>	<b>CODE : SS-3</b>
<b>Origine :</b>	Services aux élèves	
<b>Autorité :</b>	Résolution 87-04-22-7.3b	
<b>Référence(s) :</b>	<i>Loi respectant l'accès aux documents détenus par les organismes publics et protection de l'information personnelle</i>	

## ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Il incombera au directeur des Services aux élèves de nommer un membre de son personnel qui agira à titre d'intermédiaire entre les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, les Centres Jeunesse de Montréal et le bureau des inscriptions de la Commission à chaque fois qu'un des centres susmentionnés aura un besoin urgent d'obtenir des informations relatives aux données d'inscriptions d'un élève en particulier.